Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20261117-DM2026-128-DE
Date de télétransmission : 18/11/2026
Date de réception préfecture : 18/11/2026

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

Extrait du registre des Décisions du Maire

DECISION DU MAIRE N° 2026-128

1 - COMMANDE PUBLIQUE
1.1 - Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2026-04-02 du 2 Avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU, le devis de l'entreprise MC Décors pour des travaux de peinture dans le logement communal situé au 10D rue des Ecoles suite à un dégât des eaux,

DECIDE

Article 1er :
d'accepter et de signer le devis DEV202600966 du 6 octobre 2026 de l'entreprise MC Décors pour des travaux de peinture dans le logement communal situé au 10D rue des Ecoles suite à un dégât des eaux pour un montant de 932,72 € HT (1 025,99 € TTC) ;

Article 2 :
que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget principal commune, en dépenses de fonctionnement, à l'article 615228 « entretien et réparations sur autres bâtiments ».

Fait à Saint-Germain/Ay,
Le 17 novembre 2026,
Le Maire,
Christophe GILLES

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-AY (MANCHE)

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.